

# Aide au Volontaire International en Entreprise (V.I.E)

## REGION GRAND EST

### Présentation du dispositif

La Région Grand Est propose un soutien financier pour les PME et ETI souhaitant renforcer leur équipe export via le recours à un Volontaire International en Entreprise (V.I.E). Ce dispositif vise à accompagner les entreprises dans leur démarche d'internationalisation en recrutant un jeune diplômé ou professionnel pour une mission à l'étranger.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier de l'aide :

- PME (Petites et Moyennes Entreprises) et ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire) immatriculées dans la région Grand Est.
- Entreprises en situation financière saine, à jour de leurs obligations fiscales et sociales.
- Entreprises dont la demande de V.I.E a été validée par Business France.

##### — Critères d'éligibilité

Les projets doivent concerner :

- Le recrutement d'un Volontaire International en Entreprise pour renforcer une équipe dédiée à l'export.
- L'engagement d'un jeune (français ou ressortissant de l'Espace Économique Européen) âgé de 18 à 28 ans au début de la mission.
- Une mission d'une durée d'un an minimum, avec exclusion des renouvellements pour le même projet.

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

Projets éligibles :

- Missions de V.I.E dans le cadre de projets d'internationalisation.

##### — Dépenses concernées

Dépenses éligibles :

- Indemnités du V.I.E sur les 12 premiers mois de mission.
- Frais de couverture sociale et de gestion liés à la mission.

## Quelles sont les particularités ?

### — Entreprises inéligibles

Ne peuvent pas bénéficier de l'aide :

- Auto-entrepreneurs ou micro-entreprises.
- Entreprises ayant une activité exclusivement tournée vers le négoce ou le conseil.
- Missions existantes déjà financées ou renouvellements pour des projets identiques.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

Taux de subvention : 50 % des dépenses retenues par la Région.

Plafond : 15 000 € par entreprise et par an.

L'aide est limitée à un seul Volontaire International en Entreprise par entreprise et par an.

Le montant de l'aide ne peut excéder les fonds propres de l'entreprise.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

#### — Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont à faire auprès de la région Grand Est.

---

## Organisme

### REGION GRAND EST

- **Siège Social**  
1 Place Adrien Zeller  
BP 91006  
67070 STRASBOURG Cedex  
Téléphone : 03 88 15 68 67

---

## Déposer son dossier

- [https://messervices.grandest.fr/aides/#/crge/connecte/F\\_TEL0227/depot/simple](https://messervices.grandest.fr/aides/#/crge/connecte/F_TEL0227/depot/simple)